POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU MAIRE

N° 706

DATE
30 septembre 2022

Décision de se défendre en justice – Affaire n° 21131082 devant la Commission du contentieux du stationnement payant

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, alinéa 16,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 16,

Vu la requête n° 21131082 enregistrée au Greffe de la Commission du contentieux du stationnement payant, par laquelle la requérante demande l'annulation d'un commandement de payer un forfait post-stationnement,

Considérant qu'une requête en vue d'obtenir l'annulation d'un commandement de payer un forfait post-stationnement a été introduite auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant le 11 novembre 2021 et notifiée à la Commune de Poissy le 30 septembre 2022,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de se défendre dans ladite procédure intentée contre elle,

DÉCIDE :

Article 1er :
De défendre la commune de Poissy, dans le cadre de la procédure n° 21131082, devant la Commission du contentieux du stationnement payant, introduite le 11 novembre 2021 et notifiée à la commune de Poissy le 30 septembre 2022.

Article 2 :
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :
Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France

MAIRIE de POISSY (Yvelines)

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220930-2022_706DC-AR
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
Ville de Poissy